

PROJET DE LOI  
AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD  
PORTANT CREATION DE LA SOCIETE ISLAMIQUE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (SID),  
ADOpte LE 03 NOVEMBRE 1999 A DJEDDAH

-----  
Adopté par le Gouvernement  
-----

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée la ratification de l'Accord portant création de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), adopté le 03 novembre 1999 à Djeddah.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 20 septembre 2018



*Komi KLASSOU*  
Komi KLASSOU